



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/81

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUEST

Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°2022/30 du Conseil Municipal du 31/03/2022 approuvant le budget principal 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget principal 2022 et sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative du budget principal suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 12, article 64111, Rémunération principale : + 3 000 €

Chapitre 67, article 678, Autres charges exceptionnelles : - 3 000 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



le 16/12/2022
A TERRON SUR AISNE
LESCOUET Marina

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**